



# CONTRAT DE TRANSFERT EMBRYONNAIRE

**VENDEUR :**

Monsieur Benoit BURBAN  
HARAS DU FEUILLARD  
61360 VIDAI  
Tél: : 02.33.25.76.55 - 06.80.12.21.22

**e-mail :** [haras-du-feuillard@wanadoo.fr](mailto:haras-du-feuillard@wanadoo.fr)

**Site :** [www.haras-du-feuillard.com](http://www.haras-du-feuillard.com)

**ACHETEUR :**

NOM - Prénom : .....  
ADRESSE : .....

Tél /Fax : .....

E-mail : .....

**L'acheteur déclare souscrire un contrat de transfert embryonnaire pour la saison, aux conditions ci-après :**  
**SIGNALEMENT DE LA JUMENT**

<b>Nom de la jument :</b>	<b>N° Sire :</b>
Race :	Suitée : <span style="float: right;">OUI      NON</span>
<b>Avec le ou les Etalon(s) suivant(s) : 1/</b>	<b>2/</b>

**Le transfert embryonnaire se déroule en 3 étapes :**

- 1/ INSEMINATIONS au Haras du Feuillard : 120 €HT / Forfait Inséminations par saison + 79 €HT/ Suivi par Chaleur**
- 2/ COLLECTES : Par notre équipe au Haras du Feuillard : 450 €HT / collecte(s) + transfert(s) par Saison**
- 3/ TRANSFERT SUR PORTEUSE CONFIRMEE GESTANTE A 45 JOURS DE GESTATION :**

Chaque jument porteuse est prêtée pour un montant de 2500 €HT encaissable au 45ème jour de gestation confirmée. Restant la propriété du Haras du feuillard, elle devra être ramenée avec son livret signalétique, en bon état de santé et à jour de vaccins, au Haras du Feuillard après sevrage du poulain. Si la jument ne correspond pas aux conditions précédentes, les frais de remise en état et de vaccinations et/ou duplicata du livret seront facturés au propriétaire. Si elle n'a pas été ramenée au Haras du Feuillard au 31 Décembre après sevrage, elle sera facturée au signataire de ce contrat pour un montant de 1000 €HT.

NB : Pour les éleveurs habitant loin du Haras du Feuillard et préférant acheter directement la porteuse afin de ne pas avoir à supporter le coût de son retour, il est possible de l'acheter au prix de 3500 €HT (2500 €HT + 1000 €HT)

**IL EST CONVENU :**

Le centre de transfert d'embryons du Haras du Feuillard est sous la responsabilité de Valérie BURBAN, chef de centre. Les opérations sont réalisées dans le cadre de la réglementation en vigueur.

**ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE DE LA JUMENT DONNEUSE**

**Le signataire de ce contrat, propriétaire de la jument donneuse, s'engage à :**

Effectuer les démarches nécessaires à la réservation de la carte de saillie de l'étalon souhaité.

Déclarer le transfert embryonnaire de sa jument aux Haras Nationaux avec le formulaire ci-joint (Annexe 2) et à nous remettre un exemplaire avec ce contrat. En cas d'oubli, le dossier d'immatriculation du poulain à naître restera bloqué au SIRE. et aucun livret ne pourra être délivré.

Accepter l'utilisation des techniques utilisées par le Haras du Feuillard.

Retourner au Haras du Feuillard avec le présent contrat complété et signé un règlement du montant de la porteuse, soit : 2 750 €TTC.

Ce règlement ne sera encaissé qu'au 45ème jour de gestation confirmée de la porteuse.

Amener sa jument donneuse, accompagnée de son livret signalétique. Un contrat de pension et de mise en place de semence devra être retourné au Haras du Feuillard avec ce présent contrat, au plus tard avant la première venue de la jument au Haras du Feuillard.

**En cas de non-respect de ces obligations**, le Haras du Feuillard décline toute responsabilité quant au non aboutissement des dossiers d'élevage.

Régler les frais de mise en place, de suivi gynécologique et de pension de sa jument donneuse.

Régler les frais techniques de collecte et de remise en place de ou des embryon(s).

Régler, selon le tarif en vigueur, le prix de pension de la porteuse confirmée gestante au delà du 45ème jour de gestation, s'il n'est pas venue la chercher à cette date.

Faire échographier sa jument donneuse 15 jours après la dernière collecte afin de s'assurer de sa vacuité.

Ramener au Haras du Feuillard la porteuse prêtée, après sevrage su poulain, à partir du 01/10. Elle devra être ramenée avec son livret signalétique, en bon état de santé et à jour de vaccins. Si la jument ne correspond pas aux conditions précédentes, les frais de remise en état et de vaccinations et/ou duplicata de livret seront facturés à l'acheteur. Si cela n'a pas été fait avant le 01/03., le signataire de ce contrat s'engage à régler le montant de 1000 €HT qui lui sera facturé à cette date.

Laisser au Haras du Feuillard tout droit d'exploitation médiatique (résultats, photographies, etc) des travaux réalisés.

## **ENGAGEMENTS DU HARAS DU FEUILLARD**

### **Le Haras du Feuillard s'engage :**

Mettre en oeuvre tous les moyens appropriés pour la production d'une gestation issue d'embryons de la jument donneuse.

Un nombre de juments porteuses constituant un pool suffisamment important.

La mise sous lampe de ces juments porteuses au plus tard le 15 décembre précédant la saison de monte afin de pouvoir fournir dès le début de la saison de monte des porteuses cyclées, prêtes à être transférées.

La vermifugation des juments porteuses et l'apport d'une alimentation équilibrée afin que ces juments soient dans les meilleures conditions de santé possibles.

Le suivi des juments porteuses.

Assurer les opérations d'insémination artificielle de la jument donneuse. Synchroniser une ou plusieurs juments porteuses avec la jument donneuse et en fonction du suivi au Haras du Feuillard. Dans le cas extrême où aucune porteuse ne serait cyclée avec la jument donneuse de manière optimale, le Haras du Feuillard se réserve le droit de faire appel à des porteuses issues d'autres haras afin de conserver le maximum de chances de réussite au transfert en cours.

Effectuer les collectes d'embryons.

Effectuer la réimplantation de ou des embryon(s) dans les juments porteuses.

S'occuper de la gestion administrative de ou des étapes qui lui sont imparties..

Prendre en charge les diagnostics de gestation des juments porteuses par échographie et les certificats de gestation établis par un vétérinaire à plus de 45 jours de gestation.

Encaisser le chèque de 2 750 €TTC seulement après la confirmation de gestation de la porteuse après 45 jours suivant l'ovulation

Fait à : ..... Le : .....

**L'Acheteur** (Porter à la main la mention " lu et approuvé ")

**Le Haras du Feuillard**